

LE DIOXYDE DE TITANE



Bonne nouvelle. L'Europe reconnaît enfin, le 06 mai 2021, les [dangers du E171](#). L'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) a publié un avis actant enfin au niveau communautaire la dangerosité du dioxyde de titane (E171) dans l'alimentation, en raison de ses propriétés génotoxiques, ouvrant ainsi la porte à un moratoire européen. C'est une reconnaissance officielle et historique qui était demandée par de nombreux acteurs.



Le titane est le 9ème élément et le 4ème métal le plus abondant sur terre. Il est présent dans la nature majoritairement dans des minerais, comme l'ilménite ou le rutile. Une fois purifié, on obtient une poudre blanche, le dioxyde de titane, qui sera ensuite utilisé dans de nombreux domaines industriels. Environ 5 millions de tonnes de dioxyde de titane sont utilisés chaque année dans le monde.

Le dioxyde de titane (TiO_2) est utilisé dans de nombreuses applications (additif alimentaire, cosmétiques, pigments), notamment pour ses propriétés d'absorption des rayons ultraviolets et son caractère colorant blanc (additif alimentaire), et se présente, au moins partiellement, sous forme de poudre nanométrique. L'additif E171 n'est pas nécessaire d'un point de vue technique ; il est utilisé uniquement à des fins esthétiques, n'a aucune valeur nutritionnelle, ne permet pas aux aliments de se conserver plus longtemps.

Depuis 2006, le CIRC considère le dioxyde de titane comme "cancérogène possible" par inhalation chez l'homme. Il est donc acté aujourd'hui que le E171 ne peut plus être considéré comme "sûr". Il est rare que l'EFSA se prononce aussi clairement en défaveur d'un additif alimentaire comme le dioxyde de titane, surtout après des années de déni sur le sujet. Ce nouvel avis est un infléchissement historique de sa position. L'agence reconnaît enfin son potentiel caractère génotoxique, c'est-à-dire sa capacité à endommager l'ADN, ce qui peut conduire à des pathologies comme les cancers. Logiquement, la Commission Européenne doit se saisir de cet avis au plus vite pour interdire cet additif sur l'ensemble du territoire européen.

En France, ce colorant est présent dans les excipients de 4 000 médicaments, y compris dans des médicaments traitant le cancer... L'Europe doit maintenant interdire le dioxyde de titane dans l'ensemble des produits ingérés sans se contenter de l'alimentation : médicaments, dentifrice, rouge à lèvres, etc. A ce jour, on sait que 2/3 des dentifrices vendus en France contiennent du dioxyde de titane, en plus de contenir des produits toxiques comme le Fluor .

"[Agir pour l'Environnement](#)" a publié, dès 2016, les toutes premières analyses en Europe montrant que le dioxyde de titane est composé de nanoparticules. Dès lors, l'association n'a eu de cesse de faire campagne pour son interdiction. Soutenons ce genre d'associations.